

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 10915

présenté par

M. Benoit, Mme Firmin Le Bodo, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* Un objectif de confiance des jeunes générations dans la garantie de leurs droits à retraite futurs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réaffirmer la portée de cette réforme des retraites. Elle vise bel et bien à répondre à une interrogation lancinante, celle du manque de confiance des jeunes générations concernant la pérennité du système de retraites actuel.

Et pourtant, face à un système illisible, perçu comme injuste et opaque par nos concitoyens, refonder la confiance de notre jeunesse dans cette dimension essentielle de notre pacte social constitue peut-être notre plus grand défi.